

FRANCE FORMATION ROUTIERE CHAZOT

SARL au capital de 7 623 €uros

Formations professionnelles : Permis - BE - C 32T - CE 44T - D CAR, **FIMO et FCO Marchandises**

Bureau de renseignements / Site FIMO et FCO : 75 A route de Tain - 26600 MERCUROL – Tel : 04.75.43.50.86 Fax : 04.75.42.20.13

Piste Poids Lourds : 30, Rue Gay Lussac - 26600 PONT DE L'ISÈRE.

Email : auto-ecole@ffrchazot.com **site Internet :** www.ffrchazot.com **SIRET :** 344 321 260 00046 –

APE : 8553Z – **Déclaration d'activité n°** 82 26 00 31 526 - **Agrément Préf :** 48000 – **Agrément DREAL (FIMO/FCO) :** 22.f.ffr.01

PROGRAMME DE FORMATION **TITRE PROFESSIONNEL CONDUCTEUR DU TRANSPORT** **EN COMMUN SUR ROUTE**

(Articles L.6353-1 à L.6354-3, R.6353-1, R.6353-2, D. 6353-2 et D.6353-4 du Code du Travail)

Le présent programme retrace les différentes étapes intermédiaires à parcourir par le stagiaire en vue d'atteindre l'objectif de la formation du Titre Professionnel Conducteur du Transport en Commun sur Route pour les épreuves ETG, hors circulation (plateau), circulation, de mise en situation professionnelle et du SST.

- Le niveau de connaissances préalables requis pour poursuivre la formation

Le stagiaire, avant son entrée en formation, pour être en mesure de suivre la formation doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire du permis B
- Etre âgé de 21 ans révolus
- Etre reconnu apte à la visite médicale du groupe lourd
- Maîtriser la langue française, lue, écrite et parlée

- Les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

En vertu des dispositions de l'article L 6353-1 alinéa 1^{er} du Code du Travail, les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement utilisés sont les suivants :

-Les moyens techniques

- Salle de formation avec vidéoprojecteur pour les cours de codes ;
- 5 Pistes d'entraînement ;
- 2 véhicules autocar de marque Iveco
- Epreuve Théorique Générale :
 - Règles de circulation
 - Premiers secours
 - Tunnels et Passages à niveaux
 - Prise de risque
 - Le conducteur et ses passagers
- Epreuve Hors Circulation :
 - R.S.E. (Règlementation Sociale Européenne)
 - Les documents de transport.
 - Règlementation concernant les temps de conduite et de repos
 - Vitesse des véhicules poids lourds
 - Utilisation du chronotachygraphe numérique.
 - Signalisation
 - Priorité de passage. Croisements et dépassements.
 - Règles de circulation. Visibilité et éclairage.
 - Poids et dimensions des véhicules et équipements.
 - Distances de sécurité, d'arrêt et de freinage.
 - Manœuvres à allure réduite en marche avant et en marche arrière
 - Etre capable de détecter une anomalie mécanique pouvant avoir une incidence sur la sécurité
 - Etre capable de vérifier l'état global intérieur et extérieur du véhicule ainsi que le fonctionnement des différents organes de celui-ci

- Epreuve en circulation :
 - Prise en compte du véhicule. Vérifications avant le départ.
 - Connaissance du tableau de bord. Vérification du chargement.
 - Circulation en ville et sur route
 - Maîtrise du gabarit, de la boîte à vitesses et des organes mécaniques du véhicule

- Epreuve de mise en situation professionnelle :
 - Arrêts commerciaux
 - Constat amiable
 - Réglementation Sociale Européenne
 - Mécanique

- SST et manipulation des extincteurs

-Les méthodes pédagogiques :

L'emploi du temps sur 434 heures permet une progression régulière des apprentissages

-Les moyens d'encadrement

- Monsieur Thierry CHAZOT, engagé le 1^{er} septembre 1986, gérant non salarié, moniteur groupe lourd titulaire du CAPEC
- Madame Nadège CHASSARD, engagée le 18 Décembre 2017 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du BEPECASER
- Madame Yannic GUICHARD, engagée le 16 Novembre 2020 en CDI, formatrice agréée DREAL Auvergne Rhône Alpes
- Madame Eloïse CORTESE, engagée le 2 Novembre 2021 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du TP ECSR
- Madame Frédérique MORILLAS, engagée le 13 Mai 2024 en CDI, monitrice groupe lourd titulaire du TP ECSR
- Monsieur Dylan DROUSSENT, engagé le 3 Septembre 2024 en CDI, formateur agréé DREAL Auvergne Rhône Alpes

- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

-La réalité du suivi des formations est rapportée par la signature de la feuille de présence à la fin de chaque demi-journée de formation par chaque stagiaire ;

-L'appréciation des résultats se fait par des tests d'évaluation :

- Evaluation de l'épreuve théorique générale (si le dernier permis a plus de 5 ans)
- Evaluation de l'épreuve hors circulation
- Evaluation de l'épreuve en circulation
- Evaluations en cours de formation (ECF)

Inscrit au RNCP : RNCP37878

Libellé de la formation : Titre Professionnel Conducteur de Transport en Commun sur Route

Date de publication : 20.07.2023

Organisme Certificateur : Ministère du Travail du plein emploi et de l'insertion